



Fiscalité



QUELLE SERA VOTRE CHARGE FISCALE À SIERRE?



Utilisez la [calculatrice d'impôts](#) du canton du Valais.

QUELS SONT LES PARAMÈTRES FISCAUX DE LA VILLE DE SIERRE ?



La Ville de Sierre pratique les paramètres fiscaux suivants:

Coefficient	1.20
Indexation	155 %
Impôt personnel	Fr. 24.-

Elle ne prélève aucun impôt sur le culte.

COMMENT RÉCUPÉRER L'IMPÔT ANTICIPÉ SUR UN GAIN DE LOTERIE?



Quand et comment récupérer l'impôt anticipé prélevé sur un gain de loterie ou d'autres institutions semblables? Le contribuable doit déclarer le gain obtenu dans sa déclaration ordinaire pour l'année concernée et attendre que le service cantonal des contributions, qui traite la demande, lui restitue le montant dû.

COMMENT DÉTERMINER LA VALEUR LOCATIVE D'UN LOGEMENT?



La valeur locative d'un logement doit correspondre au montant que l'on devrait payer en fonction du marché des loyers de la région, pour l'utilisation d'un objet semblable.

Si cette valeur se détermine sans trop de difficultés pour des appartements, la fixation de la valeur locative pour une maison individuelle est plus complexe étant donné les différences parfois significatives des constructions.

Pour encourager l'accession à la propriété, le législateur a admis que la valeur locative représente, en règle générale, le 60% du loyer théorique possible.

Demeurent évidemment réservées les valeurs locatives appliquées pour des objets immobiliers particuliers, dont la situation, la surface ou les aménagements justifient une différence significative par rapport aux normes standards.

COMMENT RÉGLER LES IMPÔTS EFFECTIVEMENT DUS SUR RÉCLAMATION? >

Il n'est pas nécessaire d'attendre la décision sur réclamation pour payer les impôts effectivement dus. Si on veut éviter le calcul d'intérêts de retard, il convient de régler le montant non contesté dans le délai légal de trente jours.

LA RÉCLAMATION AUPRÈS DU CANTON VAUT-ELLE POUR LA NOTIFICATION COMMUNALE? >

La réclamation déposée auprès de l'autorité de taxation cantonale vaut-elle pour la notification communale ? La loi fiscale prévoit que le contribuable qui entend contester sa taxation doit le faire, auprès de l'autorité de taxation (service cantonal des contributions), dans les 30 jours qui suivent la notification de la décision. La réclamation vaut évidemment aussi pour l'impôt communal et la procédure d'encaissement est suspendue jusqu'à décision.

QUE FAIRE SI ON NE PEUT RÉGLER LES IMPÔTS À TEMPS? >

Impossible de régler les impôts dans le délai légal de 30 jours? Dans cette

situation, il convient d'adresser une demande pour un délai de paiement afin d'éviter des frais de rappels et de poursuites. Un formulaire est disponible à cet effet dans le [guichet virtuel](#).

QUEL EST LE TAUX D'INTÉRÊT EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT? >

Le taux d'intérêt en cas de retard dans le paiement des impôts est fixé chaque année par le Conseil d'Etat. Actuellement, il est de 3.5%.

QUEL DÉLAI FAUT-IL RESPECTER POUR PAYER LES IMPÔTS APRÈS NOTIFICATION? >

Conformément aux dispositions légales, le solde dû est à payer dans les 30 jours dès la notification du bordereau.

QUE FAIRE EN CAS DE TRANCHES NOTIFIÉES TROP ÉLEVÉES? >

Que faire si les tranches notifiées sont manifestement trop élevées, suite à un changement de situation? Les tranches sont basées sur la dernière taxation notifiée et, dans la majorité des cas, cette taxation est celle de deux ans auparavant. A titre d'exemple: tranches 2020, sur la base de la taxation 2018. Pour certains contribuables, c'est même la taxation 2017 qui peut servir de base aux tranches 2020.

Si des modifications de revenus sont intervenues, il s'agira d'estimer les impôts qui devront être payés et de rectifier personnellement les versements y relatifs. Aucune modification des tranches n'est effectuée par la commune de Sierre.

La [calcullette d'impôt](#) permet d'évaluer les sommes effectivement dues.

Une demande de bulletins de versement neutres peut être faite si nécessaire. Un formulaire est disponible à cet effet dans le guichet virtuel.

QUE FAIRE EN CAS DE TRANCHES NOTIFIÉES TROP BASSES?



Que faire si les tranches notifiées sont manifestement trop basses par rapport à la nouvelle situation? C'est la même procédure que lorsque les tranches sont trop élevées qui s'applique. Il convient de verser des compléments aux tranches réclamées si celles-ci sont sous-évaluées, au risque de devoir être appelé à payer des intérêts de retard compensatoires si les différences sont suffisamment importantes.